



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Vote à l'unanimité pour la mise en place d'une horloge astronomique au lotissement Le Village

Vote à l'unanimité pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables

Vote à l'unanimité pour l'augmentation de la quotité de travail hebdomadaire de l'agent technique polyvalent en contrat parcours compétences

Vote à l'unanimité pour la création de 3 postes (adjoints territoriaux d'animation) et un poste (adjoint territorial d'animation/adjoint technique territorial entretien des locaux) dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Vote à la majorité (1 abstention et 14 pour) pour la révision de la convention de location de la salle polyvalente

Vote à l'unanimité pour les modalités de partage de la taxe d'aménagement

Droit de préemption

Information

- Baby sitting : la commune n'a pas été retenue cette année pour accueillir le stage de baby-sitting
- Lecture du courrier du conseil départemental concernant le pluvial
- La Yaya : point qui sera vu au prochain conseil

Vu pour être affiché le vendredi 30/09/2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ODARS, le mercredi 29/09/2022

Le Maire, Patrice Arséguet